# GENIE LOGICIEL-PROJET2

## Nom Document

FELICIANNE Karina 17/10/2012 – 17/10/2012 Compte rendu réunion du 17/10/2012 – Version 1.1

#### <u>Objet :</u>

#### Auteur:

Auteur	Approbateur	Validation
FELICIANNE Karina	A.SAID	
	R.FOUCOU	
Livré le :17/10/2012	Approuvé le : 17/10/2012	

#### Diffusion:

Diffusion	
À : Mr Lacio	
K. FELICIANNE	
A. SAID	
M. MAAREF	
S. HASSNAOUI	
E. PRUNET	
N.NOVELLI	

### Document de référence :

Libellé	Nom document	

#### Historique:

N° version	Auteur	Date	Historique des évolutions
1.0	Felicianne Karina	17/10/20	
		12	
1.1	Felicianne Karina	17/10/20	Ajout de d'informations
		12	

## Compte rendu de la réunion du 17/10/2012

La réunion débute à 14h10 car nous attendons le directeur de projet et le client.

Le DP informe les membres de l'équipe qu'il manque les approbateurs et l'auteur du fichier dans la liste de diffusion de l'ordre du jour.

Nous commençons par attirer l'attention du client sur la reconnaissance faciale et vocale qui ne peuvent être pris en compte, les délais de livraison étant trop courts. Le point suivant devra figurer dans le document final.

Le client explique qu'un jour de réservation entamé est un jour du.

Il y a une authentification par employé. C'est à dire qu'un mécanicien ne peut effectuer de réservation, et un autre employé ne peut effectuer de suivi de réparation.

L'entreprise de Mr LACIO possède deux ordinateurs connectés en WIFI direct. Il y en a un dans l'atelier de réparations et un autre en agence. On peut réserver ou gérer l'entretien de la mécanique depuis n'importe quel ordinateur de sa société.

S'il y a une annulation de réservation, avant 2 semaines, le client est intégralement remboursé, avant une semaine, il perd la moitié de la réservation, sinon la totalité.

Le diagramme des cas d'utilisation est présenté au client ainsi qu'une première maquette de l'interface graphique. Le DP insiste sur le fait que le formulaire autorise des fautes de frappes et qu'il est préférable d'utiliser une liste déroulante. Le choix de l'équipe concernant la modification des éléments comme les bateaux est également remis en question.

Le client indique que le logiciel tient compte du paiement et non de l'encaissement. Afin d'approfondir ce dernier point, nous reprenons la réunion après une pause.

Mr LACIO souhaite que les tarifs soient pris en compte mais qu'il soit le seul à les entrer en machine. Il y a un nombre limité de places par bateaux. Il veut que la tarification en fonction du nombre de places occupées soit automatique. Ex : pour un bateau de 12 places, en deçà de 4 clients, le prix total est le tiers d'une réservation complète.

Il n'y a pas de pénalités si le bateau est rendu abîmé. Il y a une assurance qui prend en charge ce type de problèmes.

Il n'y a pas de caution, la totalité de la réservation est payé en une fois.

Si un client ayant une pénalité de retard souhaite faire un report sur sa réservation, il perd néanmoins une partie ou la totalité de son précédent versement. Mr LACIO peut éventuellement faire un forçage des tarifs.

Certains employés sont aussi des skippers, leur location à la journée est de 400 euros.

Compte rendu réunion du 17/10/2012 – Version 1.1

Le client référent est celui qui paie. Il est également responsable du bon fonctionnement de la balade.

Il y a des droits utilisateurs différents. Un employé sauf mécanicien peut gérer des clients et des réservations. Un mécanicien ne s'occupe que des réparations et entre les données relatives au moteur. Mr LACIO, peut, en plus de créer des bateaux, des types de bateaux, avoir accès à toutes les fonctionnalités des autres membres de son entreprise.

Il y a des balades prédéfinies. Mais, un client peut choisir sa propre balade.

La réunion est terminée à 16h35.